

**COMPTE-RENDU**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 26 juin 2020**



L'an deux mille vingt et le vingt six juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de CARNAS, se sont réunis dans la salle du foyer communal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 19 juin 2020.

Étaient présents : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Bernard LEVY, Virginie STEFFEN, Anthony MEURICE, Frédéric LEDENT, Benoît BOURGEOIS, Pascale DUFOUR, Julie LESUEUR  
Était absent : Hervé LECLAIR (procuration à Virginie STEFFEN)

Date de la convocation : 19/06/2020

Secrétaire de séance : Bernard LEVY

*Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour*

- *d'une délibération concernant la délégation du droit d'ester en justice à Monsieur le Maire .*
- *d'une délibération sur la désignation du correspondant de la commune auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard*
- *d'une délibération sur la désignation du correspondant aux armées*

**ORDRE DU JOUR** : 7 délibérations , questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 29/05/2020 a été approuvé à l'unanimité.

**1- délibération sur les taux d'imposition des taxes directes locales de la commune de CARNAS pour l'année 2020**

Monsieur le Maire expose :

	TAUX VOTES en %
Taxe d'habitation	<b>11,89</b> (11,89 en 2019)
Taxe foncière (bâti)	<b>19,96</b> (19,96 en 2019)
Taxe foncière (non bâti)	<b>59,65</b> (59,65 en 2019)
Produit fiscal attendu	160 488 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , décide

-D'approuver les taux imposition proposés pour l'année 2020.

Vote : (9+1) pour

**2-délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget assainissement**

Report en exploitation 56389,73 euros sur l'exercice 2020

Report en investissement 13799,71 euros sur l'exercice 2020

Vote : (9+1) pour

**3-délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget Commune**

Report en fonctionnement 57 303,39 euros

Affectation en réserve d'investissement 22 655,32 euros

Vote : (9+1) pour

#### **4-délibération sur l'approbation des budgets primitifs 2020**

Monsieur le Maire expose

##### **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE M14**

<b>BUDGET 2020</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Investissement	129 864,32 €	129 864,32 €
Fonctionnement	368 230,39 €	368 230,39 €

##### **ASSAINISSEMENT M49**

<b>B.P 2020</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Investissement	88 549,10 €	88 549,10 €
Exploitation	57 389,73 €	57 389,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs.

Vote : (9+1) pour

#### **5-délibération délégation du droit d'ester en justice à Monsieur le Maire**

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de confier à Monsieur Joël ROUDIL, Maire, le droit d'ester en justice au nom de la Commune à charge pour lui d'en rendre compte à chacun des réunions obligatoires du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Monsieur le Maire est chargé, pour la durée restante du présent mandat, et par délégation du conseil municipal, d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions (judiciaires, administratives, pénales), en première instance, en appel et en cassation, au fond et en référé, quelle que soit la matière et de se constituer partie civile au nom de la Commune devant les juridictions pénales. Les frais y afférents seront inscrits au budget .

Vote : (9+1) pour

#### **6-délibération sur la désignation du correspondant de la commune auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard**

Monsieur le Maire expose :

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

-Invité aux manifestations du CAUE, ce correspondant sera amené s'il le souhaite à siéger au sein du Conseil à titre consultatif. Il pourra ainsi prendre une part active aux travaux de réflexion, et apporter son témoignage.

-Le correspondant bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique, de promotion du patrimoine au sens large et pourra solliciter le CAUE sur toutes les questions en la matière.

-Le correspondant pourra contribuer aux initiatives du CAUE, notamment par sa participation à un jury chargé de valoriser chaque année un certain nombre de projets en matière d'habitat, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

de désigner en qualité de correspondant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement du Gard, M. Joël ROUDIL

Vote (9+1) pour

## 7-délibération sur la désignation du correspondant aux armées

Monsieur le Maire expose :

En 2006, la préfecture a instauré dans chaque commune une fonction de conseiller municipal chargé des questions de défense. Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et servir de relais d'information entre le ministère de la Défense et les administrés afin d'assurer et de développer le lien Armée-Nation.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un nouveau délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

désigne M. Rolland DUBOIS, conseiller municipal, délégué chargé des questions à la Défense.

Vote : (9+1) pour

### Questions diverses

Désignation des délégués à la la sécurité civile demandée par la préfecture concernant la gestion de l'alerte locale automatisée des différents événements climatiques : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Pascale DUFOUR.

Le Maire rappelle les investissements budgétisés pour l'année 2020 :

- La finalisation de la numérotation des rues de Carnas
- L'installation de dos d'âne
- L'achat d'un logiciel de paie
- L'achat d'une table de ping-pong aire de jeux d'extérieur
- L'achat d'un défibrillateur
- Réfection chemin de l'aire de broyage
- Réfection de murs communaux à Massargues

Vendredi 26 juin a eu lieu dans la cours de l'école la distribution du dictionnaire par le SIRP, de la calculette par l'APE et un livre de poésie aux élèves du CM2 pour leur passage au collège.

La traditionnelle brasucade de moule du 14 juillet n'aura pas lieu en raison des normes sanitaires imposées en raison de la pandémie.

La fête du foyer rural a été aussi annulée.

Plus rien étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h .

Joël ROUDIL,  
Maire

